

Chanoine Brugière

St Félix de Reillac et Mortemart



Société Historique et Archéologique du Périgord
Fonds Pommarède

39. le bourg. 6m. . 5 la Gellie. 2/2 NO. 4 (stat.) Pey. 1. 2
 Bonainas 1. 3 la Gonterte. 20 N. 3 le Peyrot. 1/2 NO. 2
 Bordie. 2/2 N. . 1 les Landelles. 3. 1 les Rencies. 4/2 SE. 2
 la Borie (H. B. H.) 2 SE. . Roc de lavendre. 2 SE. Le Reclaud. 1/2 NO. 2
 la Briegère. 1 N. . 3 le Maine. 1 E. . 2 St Chavy 2 N. .
 la Briissette. 3/2 N. 1 les Martinies. 1/2 SE. 3 Sallugourde. 1/2 3
 la Castellonie. 10 N. 6 la Mogie. 3 NO. 3 la Sarraximie. 1/2 NO. 1
 Pehétra. 1/2 S. . 3 la Meynardie. 1/2 NO. 9 St Léon. 1/4 . 2
 la Ferrerie. 1 N. . 7 Maspic. 1/2 . 3 St Julien. 1/2 SO. 1
 Fort Rouge. 2 SE. . Monzet. 1/2 N. 3
 Frianval. 1/2 NO. 10. au Pouch. 15. 1

40 le bourg. 4* des St Félix. la Farge. 1/2 S. . Les Pessières. 1/4 SO. 1
 la Badoussie. 20 S. 4 la Faurie. 2 N. 3 Chez Peyrou. 2/2 SE. .
 la Bourdarie. 2 NE. . Fontrouge. 7/2 SE. . la Roubertie. 1/2 NE. .
 la Galabertie. 3 N. . la Jarthe. 20 N. 3 la Soulelie. 1/4 .
 les Chaumes. 3/2 EN. . Les Soiries. 1/2 SE. 3 le Soucal. 2 S. 1
 le Claud de la Combe. 1 NO. 1. les Soiries. 1 NE. 3 la Turquurie. 1/2 NE. 2
 les Combalottes. 3/2 SE. . lac des Miracles. 2 SO. Tuilerie. 4 N. .
 les Combettes. 4. 1 landrivie. 20 N. 3 la Venerie. 2 SE (la Vente)
 la Conterie. 1/2 NO. 7 la Marbrerie. 2 S. 4 la Veyrière. 1/4 . 6
 la Fajolle. 2 SO. 2 la Menuse. 2/2 NE. 5 le Vignaud. 2/2 N. .

38. le bourg. 4 m. . Joreyrie. 20 S. 2 M^{rs} de Reilhac. 1/2 SO.
 Béchade. 1/4 NO. 2 Forge Neuve. 2/2 S. 1 M^{rs} de Sabatier. 3 SO. 1
 les Bitarelles. 2/2 NO. 4 la Franchie. 2/2 NO. Puridier. 20 N. 13.
 le Bos. 1/2 EN. . la Jaubertie. 1/2 N. 5 Reilhac. 20 S. 1
 Bos de Trédon. 20 S. . Landrevie. 1/2 . 2 Relirants 1/2 .
 la Bourrelie. 1/4 SO. 1 Astour. 2/2 SO. . au Rival. 3 S. 1
 Bruges. 2. 3 laudomie. 2/2 S. . Roussarce. 1/2 S. .
 les Brugettes. 2 N. . l'Allée. 2 SO. 1 Rouisse. 3/2 NO. 1
 les Brugettes. 2/2 . 5 leygrie. 2/2 OS. 2 Sables. 2. 1
 Cazetas. 3 NO. 2 Monribot. 1/4 SE 12 Sabatier. 2/2 SO. .
 Charrier 1/2 . 1 Meyras. 1/2 NO. 4 la Veyrière. 3/4 NO. .
 le Claud. 1 SO. . Mon Neveu. 2 S. 2 St la Vigerie. 2 SO. .
 Fostreguile. 1 E. 2 M^{rs} du Buisson. 2/2 SO. 1 St Avit (de Guerg.)
 les Domaines. 2/2 NO. M^{rs} Haut. 1 . 2 (de St Félix HB) .
 Fargotte (Margotte) 1/2 NO. 1 M^{rs} Bas. 2 SO. .

St Felix de Reilhac
 Salot Pierre. 1808
 Sacoste Sagelle Jos. 1820
 Salot Jean. 1822
 Saroberte Guillaume. 1837
 de Menou. . . 1842
 Saroberte. . . 1843
 Pabot. . . 1849
 Lalot. . . 1852
 Janaud. 1877
 Garrigue Léon. 1882.

St Cernin de Reilhac
 Fournier. 1808
 Menou Pierre 1816
 Delprierier Simon. 1830
 Sacoste fils
 Fournier Deschamps. 1831
 Joly. . . 1840
 de Menou. . . 1846
 Sacoste. . . 1860
 Bouvier fils. . . 1867
 Lafaysse. . . 1874
 Pierre Juge. . . 1884

Marlemar
 d'Arlessec Lafaurie 1808
 d'Arlessec François. 1810

St Felix de Reillac et Mortemar. 650 habitants.
Eglise au bourg; 530 piques dont 230 li.
En 1692 il y avait 5 feux et 194 communi-
nants (Annuaire); 2.064 hectares; 193^m.
258^m altitude; à 15^k du Bugue; 44^k de Sarlat;
29^k de Périgueux.
Revenus de la Commune en 1884: 32,18 x 43
Revenus de la fabrique en 1881: 287^{fr} (orcl. 284^{fr})

Revenus du Bureau de Bienfaisance en 1884: 121^{fr}
Sol. Crétacé supérieur. Mollasse Méridionale
de fer. Tuilerie.

Le chef-lieu de cette commune est situé
dans un vallon; elle est arrosée par un
petit cours d'eau appelé le ruisseau de St
Felix, on y recolt du blé, foin, maïs, etc.
mais, beaucoup de châtaignes etc.
on y fait le commerce des bestiaux. Des
foires s'y tiennent le 4^e mercredi de
chaque mois. Il y a une grande quanti-
té de minerai de fer. On y signale
une grotte.

Délimitation civile. Par ordonnance ro-
yale en date du 21 août 1827 les commu-
nes de St Felix de Reillac et Mortemar
ont été réunies en une seule dont le chef-
lieu a été fixé à St Felix de Reillac (Ar-
chiv. de la Dord.)

Délimitation ecclésiastique. La paroisse
de St Felix de Reillac comprenait les Com-
munes de St Felix de Reillac et Mortemar
et St Sernin de Reillac (Etat des suc-
cursales du 21 avril 1825 Archiv. de la
Dordogne)

Origines. « Sanctus Felix » 1273 (Serp.
Archambaudin) « St Felix » (P. XIII);
« Cure de St Phelice de Reillac » (P. 1516. 38)
« Eccl. St Phelice » (P. 1556); « St Philippe
de Reillac, présentat. l'Evêque » (P. 1544);
« Cure St Phelice de Reillac » (P. 711-713) (P.
vers 1780) etc.

Le titulaire est St Felix « pape et martyr,
in juillet (R. V. cartier) le patron est St
Macaire (Dict. de Goussier) le type des suc-
cessions p. 86. 1870; 1692 (St Phelice de
Reillac... Corberon curé primitif de la
paroisse de St Marquise et St Phelice...)
Elle a été reconstruite presque en entier.
Crosin latin. 1) croisée. Vitraux de la Vierge,
de St Joseph et de St Sauront. 2) portes
2 chapelles à la Vierge et à St Joseph. La
première a été fondée en 1815; l'autre qui
d'après les notes d'un curé de cette parois-
se, était dédiée au St Sacrement, a été
fondée en 1836.

Statues de la Vierge et de St Joseph.
sacristie du côté de l'épître, humble.
une petite cloche

Cimetière nouveau à 500 mètres
Presbytère contigu, 5 petites pièces avec
dépendances. Jardin de 50 ares. Stabim. jard.
L'ancien presbytère fut vendu nationalement
le 24 prairial an IV à Lucaste Sagelee (le
document porte le presbytère de la Commune de
Reillac dit St Felix) 400^{fr}. (Arch. de la D. 276. R. 130)

Ecoles. Mendicants recourus par le Bureau
de Bienfaisance. — Enfants assistés.
un sourd-muet, un aveugle, 3 idiots.

Un cabaret, un café.
Abus. Régimentation du marché à Rouffignac, le dimanche.

Il y a dans cette commune le château de
la Gelle « la Gelle » 1687, acte notarié.
Seigneurs dits: St Séon, St Julien, St Chapt
ou St Chavit (St Avit).

Curés de St Félix de Reillac.

Jacoste. c. 1668. 89. Domniac. 1698. Satielle. 1835. 68

J. Andrieux. 1668. — Sagrère. c. 1699. 102. Andret. 1869.

Redon. 1668. — Sagrimardie. 1756. Paviot. 1874. 89.

Delurat. 1688. — Sachaud. 1770.

Gilles. 1690. — Durand. 1771. 89.

Lourberant. c. 99. 102. Duranty. id.

Villats. 1694. — J. Maigné. ATA. 1803. 26.

(Archiv. de la Dord. B. 286) 1786. Plaintes:...

de Guillaume Durieux, dit Cadet, maître-

chaud, contre messire Martial Jacoste, sei-

gneur de Sagelle, qu'il accuse de menaces

avec armes à feu, effraction intérieure

et enlèvement de livres de comptes et pa-

piers.

Mortemar est un pays en plaine, sans ruis-

seau, néanmoins marécageux, garni de beau-

coup de bois châtaigniers, ayant du miné-

ral de fer en quantité. — Sur les bords du

Wron. Etait en 1789, jadis, le Mortemar. Parois-

se converti en grande partie de gazon et

de bruyères sive landes... le revenu con-

siste en un peu de froment et de seigle, fort

peu de millet sive blé d'Espagne... quel-

ques châtaignes... et quelques mauvaises

prés dispersés en et là qui redonnent de

foin que font rarement n'étant arrosés

que par les eaux pluviales... presque rien

peut nourrir les bestiaux qu'on est obligé

de mener pâtir presque toute l'année dans

les dites mauvaises bruyères.

Mortemar était anciennement une paroisse

qui avait Château-Messier pour annexe.

Après la Révolution elle fut unie à St-Félix

de Reillac par décret du 5 nivose an XIII

et au point de vue civil, unie, comme nous

l'avons dit à la commune également de

St-Félix par ordonnance du 21 août 1827.

(Origine de l'écl. de Mortemar, similiter d'Amber)

(P. XIII^e.) « la Cap. de Mortuo Mari » (P. 1382)

« l'écl. de Mortemar » (P. 1386); « Mortemar et

Château-Messier » (Registr. parois. de 1692);

« Mortemar et Château-Messier son annexe »

(Etats Généraux, Clergé. 1789) etc.

Mortemart était une ancienne commande-
rie de l'ordre de S^t Jean (Hospitalis, præ-
ceptoris de Mortuo Mari (O. S. J.) 1409. On
trouve au Livre des Institutions, fol. 172
29 juillet 1692 (c. Leonard Villatte, vic. perp.
de la paroisse et commanderie de Mor-
temart, présentateur le commandeur de
Condât de l'Ordre de S^t Jean de Hierusalem
400 commandants, 120 feux...) L'église est
sous le vocable de S^t Jean; les actes paroiss-
iaux de 1766 et de 1770 portent « Eglise
de S^t Jean de Mortemart » (Archiv. de la
Dord.) - Messie à Mortem. tous les 15 jours.
L'église de Mortemart est de style ogival;
elle a la forme d'une croix latine dont les
dimensions à l'intérieur sont de 18^m sur 8^m.
Le mobilier de cette église fut brûlé à la
Révolution; le presbytère fut vendu na-
tionalement à Étienne Morriboit le 21 fév-
rier an IV pour 4.101^{fr} 6^d. (Archiv. de la Dor-
dogne Q¹ 3 N^o 21)
Il y avait anciennement au midi de l'église
de Mortemart une chapelle de S^t Blaise
(voir plus loin le document)
Cure de Mortemart et Château-Missier son annexe.
Reden. 1668, 89; Leonard Villatte, vic. perp.
1692; Donnac, 1796, 11; François Mourgnac
de Sagrimardie, 1751; Suchaud, 1766, 89;
Magne, A 1803 (ex-lazariste).
(Archiv. de la Dord. B. 484) 1744, 1751. Plainte
de messire Jean Dartusset seigneur du fief
de la Forie contre messire François Mor-
gnac de Sagrimardie prêtre cure de la pa-
roisse de Mortemart et Château Missier qui
l'accusait trouble dans la possession de la
chapelle dédiée à S^t Blaise et située au
midi de l'église paroissiale de Mortemart.
fif. d. La Forie la Mansus de la Fauria (O. S. J.)
1409. - La Farge (O. S. J.) 4 Mansus de la Farge,
1429 (Dioc. de Bourg.)
- Seize des scellés à la Forie dans le domicile
des Dartussets, 2 feuil. Archiv. de la D. Q. 29 5).
(Fonds Sepine LXIII. Rolles Gascons) sous
Etouard III (1327, 1337) Anno 12. Malhe d'Albrét
fait avec le roi d'Angleterre une convention
par laquelle elle livra au roi durant la guer-
re la garde des châteaux et lieux de Gensac
et de Mortemart... (Voy. autogr. feuille A. 39)
(Archiv. du Greffe de Périg. Palais de Justice. Ré-
gistr. parois.), 1770 (Le vingt quatrième,
jour du mois de janvier de l'année 1770 ont été
baptisés dans l'église paroissiale de S^t Jean de
Mortemart par moy prêtre cure sousigné Pierre
Siosard, autre Pierre Siosard, autre Pierre Siosard
et Marguerite Siosard leur sœur tous quatre
frères utérins nés le même jour au village de
la Conterie présente paroisse fils et fille leg. de
Pierre Siosard et de Guillemette Moureau leur
père et mère... Suchaud cure.)

St Sernin de Reillac. 400 habitants, 4 feux au
bourg. En 1692 il y avait 85 feux dans cette
paroisse de 400 communicants. Elle était à
la présentation du Chapitre de St Front (M.
situations); 1011 hectares; 215m - 279m altit.;
à 19K du Bégue; 42K de Sarlat; 34K de Périg.
Revenu de la Communauté en 1884: 23,35 x 38.
Sol. Crétacé supérieur. Mollasse.

Cette commune qui avant la Révolution
était une paroisse est aujourd'hui, comme
nous l'avons dit une succursale ou annexe
de St Sulpice de Reillac. Cette commune, dont
le chef lieu est situé sur une éminence est
composée d'un terrain très accidenté. Elle
est arrosée par le ruisseau de la Forge Neuve
ou de St Sernin qui forme un étang assez
considérable, et fait aït tourner cinq ou six
moulins. Il y avait autre fois à la forge -
Neuve (importante convertie, une forge im-
portante convertie en tannerie. Cette com-
mune compte un grand nombre de petits
propriétaires. Air très sain.

origines, « Sanctus Saturninus » 1273 (Sep.
53 Archambaud III) ; « S. Sernin de Reillac »
P. XIII^e s.) ; « Sanctus Saturninus de Reillac »
1380 (P. V. M.) ; « S. Sernin de Reillac » chap.
cathedr (collat.) (P. 1556) ; « S. Sernin de
Reillac » chap. de St Front (présentent.)
(insinuations 1692) ; « S. Sernin de Reillac »
(P. 1648) ; « la Cure de St Sernin de Reillac »
(P. 1711-1713) ; « S. Sernin de Reillac » (P. 1737) ;
« S. Sernin de Reillac, l'évêque coll. » (P. vers 1780) ;
« S. Sernin de Reillac » (1789. Etats Génér. Clergé).

Eglise de S^t Cernin et pour vocable S^t Saturnin évêque et martyr. D'après M. de Goucy, le patron serait S^t Jean-Bapt. (Je n'ai vu nulle part si ce n'est dans le Dict. Topog. de Reillac, S^t Cernin de)

de Bonnefont. c. 1668. y. Malet. 1717. 31. Jean Bourdet. 1681. 1707. S. B. Duleys. 1771. 90. Debordes. 1707. 43. Thomas Borie. A. 1803. Lafaucciade. 1743. 47.

S^t Reillac. D'après la tradition du pays il y aurait eu à Reillac un couvent et même une ville. Il y avait un château dont les ruines sont couvertes par des bois vigoureux. (Dict. de Reilig.) Reillac du XIV^e s. était une châtellenie comprise des communes de S^t Cernin de Reillac, et Reillacum 1160; Castrum de Reillac 1373 (Esp. 53); Rallicum 1287; Relliacum XIV^e s. (Esp. 100) Mgr Jean de Reillac, évêque de Sarlat, était croit-on natif de ce lieu (Voy. d'Archev. de la Dord. t. 566) Vive la montagne.

Les offrs mixtes de S^t Cernin de Reillac aux membres composant le comité révolutionnaire de Montignac. Citoyens

Nous vous en voyons en joint une copie de la déprécatation du curé de notre commune. Cette agréable opération a été suivie d'un feu de joie, ou tous les livres religieux de notre église ont été incendiés, de même que plusieurs autres objets inutiles et superstitieux. Toutes les croix qui étoient sur notre territoire ont été enlevées, celles qui sont de bois servent à faire bon feu dans notre maison commune. Nous envoyons par ce même messager à l'administration les ornemens, linges, et autres ustencilles de notre église, que nous avons prosérés, pour ne servir plus à de pareilles superstitions.

Le trésorier du district a déjà reçu depuis quelques jours les vases d'or et d'argent de notre église. Comptes, citoyens, sur les sentimens véritablement révolutionnaires des vrais sans-culottes vos dévoués concitoyens les officiers municipaux de S^t Cernin de Reillac.

Le 26 nivose seconde année de la République off. municipal. Queyron off. municipal Perrot Sec. (Ibidem) Extrait des registres de la municipalité de S^t Cernin de Reillac.

Vive la montagne. Le vingt sept nivose lan second de la République sans et indivisible, par devant nous maire et officiers municipaux de la commune de S^t Cernin de Reillac, district de Montignac, département de la Dordogne, a comparu dans

notre maison commune le citoyen Dutemple
curé de notre commune âgé de soixante six
ans, lequel a déclaré renoncer entièrement
à l'état de prêtre et vouloir désormais vi-
vre en bon républicain et vray sans culote.
Le citoyen Dutemple nous a déclaré de
plus, qu'attendu qu'il tient son bénéfice
par résignation, il fit la remise de ses let-
tres de prêtrise au bureau cy devant ecclé-
siastique pour pouvoir obtenir ses provi-
sions de Rome, de quoy il a témoigné être
saché parce que ses lettres ne lui furent
pas remises et qu'il désireroit très ar-
damment qu'elles fussent réduites en cendres
par la société populaire.

Sur quoy nous soussignés applaudissant
avec le plus vif intérêt à la démarche
patriotique du citoyen Dutemple, lui a-
vons donné conformément à sa demande
acte de sa déclaration et avons arrêté
qu'il en sera envoyé au plus tôt copie
au comité révolutionnaire et au directoire
du district de Montignac laquelle déclara-
tion le citoyen Dutemple a signée avec
nous j'ai signée à l'original
Dutemple citoyen, Rournier maire,
Queyron offic. publ. Darvant offic. publ.
Collations conforme à l'original
Rournier maire. Perrot Sec.)

1767. Mariage de sieur Guillaume Dartenset du
lieu de Marterie et de^{lle} Albucher du lieu de
Durestal 22de de Condrieux (8 janvier) —
28 8bre 1762. Bapt. de Jean Dartenset âgé de
2 jours, fils lég. de Mathieu Dartenset sieur
de la Faurie surnuméraire des gens d'armes
du Roi et de demoiselle Marie Roger de Sabarde
conjoints du village de la Faurie; marrain
Jean Dartenset sieur de la farge surnuméraire
de la garde du roy, marraine demoiselle
Marie Gontier vve de feu Jean Dartenset sieur
de Sandrevie. Sagrimardie Curé.

9 mars. Bapt. de Félix Dartenset fils lég.
de messire Mathieu Mathias Dartenset che-
valier sieur de la Forie et de dame Marie
de la Barde conjoints et habitants du
lieu noble de la Forie... Sachaud curé.

6 juillet 1768. Bapt. de Pierre Dartenset fils
de Guillaume Dartenset et de demoiselle
Tadine Albucher.
17 janvier 1769. Sépulture de Guillaume
Dartenset dit Barbe rouge, âgé de 80 ans
enterre dans le cimetière ...